



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/20
6 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19 – 30 mai 2008

Points 3.2, 3.6, et 4.5 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS INTERSECTORIELLES – RAPPORT DE PROGRÈS ET EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACTION

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La présente note décrit les progrès réalisés sur divers points figurant à l'ordre du jour provisoire de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (COP-9) qui ne sont pas repris dans la documentation pertinente pour cette réunion. Par conséquent, elle se concentre particulièrement sur les progrès et l'examen des propositions demandées lors de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Organe subsidiaire) (voir UNEP/CBD/COP/9/2) sur les questions intersectorielles suivantes :

- (a) Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (point 3.2) ;
- (b) Approche par écosystème (point 3.6) ; et
- (c) Diversité biologique et changements climatiques (point 4.5) ;

2. Elle résume également les progrès réalisés depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties sur certains points qui ne se retrouvent pas à l'ordre du jour provisoire de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, tels que :

- (a) Évaluation d'impact ;
- (b) Tourisme ; et
- (c) Utilisation durable.

3. La Conférence des Parties peut souhaiter :

* UNEP/CBD/COP/9/1

(a) Prendre note des progrès réalisés dans les questions intersectorielles ;

(b) Examiner et approuver les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Organe subsidiaire) sur ces questions, dans les rapports de ses douzième et treizième réunions (UNEP/CBD/COP/9/2 et UNEP/CBD/COP/9/3) et reproduites dans l'ensemble des projets de décision pour examen par la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/9/1/Add.2).

I. STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES (POINT 3.2)

1. Conformément à la décision VII/31, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a effectué un examen approfondi de l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes sur base de documents de référence, de considérations d'experts et du dialogue scientifique, et a ainsi adopté la recommandation XII/2 (UNEP/CBD/COP/9/2, annexe I).

2. Au paragraphe 2 de cette recommandation, l'Organe subsidiaire a demandé au Secrétaire exécutif d'élaborer, en association avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (CMSC-PNUE) et des organisations compétentes, un « Rapport sur la conservation des plantes » qui tiendrait compte des contributions des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes compétentes, qui fournirait de l'information pour la troisième édition des Perspectives mondiales sur la diversité biologique et qui servirait d'instrument de communication et de sensibilisation sur l'application de la Stratégie, aux fins d'examen à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

3. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif, en étroite collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le CMSC-PNUE et le Botanic Gardens Conservation International (BGCI), a organisé une réunion d'un groupe de rédaction volontaire. Cette réunion s'est tenue au Glasnevin National Botanical Gardens à Dublin du 28 au 30 novembre 2007. Les participants à cette réunion ont approuvé le contenu et les études de cas possibles pour le rapport sur la conservation des plantes et en ont exposé les grandes lignes. Par ailleurs, la Présidence du Partenariat mondial pour la conservation des plantes a lancé un appel aux volontaires pour rédiger les éléments et les grandes lignes du rapport pour les différentes cibles, approuver le calendrier et superviser la production du rapport.

4. Le groupe volontaire était formé de membres du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; la Présidence du Partenariat mondial pour la conservation des plantes ; BGCI ; UICN ; PlantLife International ; CMSC-PNUE ; l'Institut national de diversité biologique d'Afrique du Sud (SANBI) ; les jardins botaniques royaux d'Édimbourg (GB) ; et trois points focaux de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (le Royaume-Uni, l'Irlande et le Canada). Le projet de rapport sur la conservation des plantes sera disponible en tant que document d'information pour la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/9/INF/25).

5. De plus, le Secrétariat, avec le soutien permanent du Botanic Gardens Conservation International, a travaillé étroitement avec diverses Parties, y compris le Japon et le Mexique, et agences en vue de renforcer l'application nationale de la Stratégie.

II. APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME (POINT 3.6)

6. Au paragraphe 12 de sa décision VII/11, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif d'évaluer l'application de l'approche par écosystème à la lumière des expériences acquises de par les activités décrites aux paragraphes 8, 9 et 10 de la même décision, aux fins d'examen par l'Organe

subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Au paragraphe 6 de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a décidé d'entreprendre un examen approfondi de l'application de l'approche par écosystème à sa neuvième réunion.

7. En collaboration avec des partenaires et prenant en compte l'annexe III de la décision VIII/15 sur les lignes directrices pour l'examen des programmes de travail de la Convention, le Secrétaire exécutif a, en réponse à ces décisions, entrepris les activités suivantes :

(a) Préparation de documents d'information sur (i) les informations contenues dans les troisièmes rapports nationaux (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/1) ; (ii) l'examen de la pertinence de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire pour l'application de l'approche par écosystème (conformément aux paragraphes 2 et 11 de la décision VIII/9) (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/4) ; (iii) un examen des activités récentes des principaux partenaires, initiatives et organisations en vue de réaliser l'application et/ou affiner davantage l'approche par écosystème (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/2) ; (iv) les obstacles à l'application de l'approche par écosystème (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/5) ; (v) le statut actuel du développement du recueil de sources et la base de données sur les études de cas se rapportant à l'approche par écosystème (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/6) ; (vi) des exemples de l'application de l'approche par écosystème dans les programmes de travail de la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/3) ; et (vii) le rapport de l'atelier sur l'approche par écosystème, les zones protégées et les pratiques coutumières dans les petites îles, qui s'est tenu à Bangkok du 12 au 16 décembre 2006 (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/7) ;

(b) Préparation d'un document synthétisant ces informations, l'application des demandes de la Conférence des Parties dans les décisions V/6, VII/11 et les paragraphes pertinents des autres décisions, l'application des principes, des lignes directrices opérationnelles et des lignes directrices d'application, ainsi que les opportunités en vue d'améliorer l'application (UNEP/CBD/SBSTTA/12/2).

8. Lors de sa douzième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné ces documents et a ainsi adopté la recommandation XII/1. Au paragraphe 2 de cette recommandation, l'Organe subsidiaire prie le Secrétaire exécutif d'entreprendre diverses activités (indiquées ci-dessous) et de présenter les progrès de ces activités de la Conférence des parties lors de sa neuvième réunion. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a entrepris :

(a) Concernant le paragraphe 2 (b), d'actualiser le recueil de sources en ajoutant des liens vers des outils développés par d'autres agences ;

(b) Concernant le paragraphe 2 (c), d'écrire aux organisations concernées et de tenir une téléconférence avec des partenaires clés le 30 novembre 2007 ;

(c) Concernant le paragraphe 2 (e), accroître l'attention portée à l'application de l'approche par écosystème dans des ateliers régionaux de formation sur le développement de stratégies et de plans d'action nationaux en matière de diversité biologique ; et

(d) Concernant le paragraphe 2 (f), de rédiger un projet de texte approprié à inclure dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies et informer la Commission du développement durable des conclusions pertinentes de la recommandation XII/1.

III DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES (POINT 4.5)

9. Dans sa décision VII/15, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner les conclusions de l'Évaluation

mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques entreprise par Wetlands International et le Centre mondial pour l'environnement. Au paragraphe 2 (b) de la recommandation XII/5 adoptée lors de sa douzième réunion, l'Organe subsidiaire accueille avec satisfaction les conclusions de l'Évaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques et, au sous-paragraphe 2 (b) (ii), prie le Secrétaire exécutif d'examiner, en collaboration avec les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux pertinents et autres partenaires compétents, les possibilités d'appliquer des mesures plus poussées pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des tourbières tropicales boisées et d'autres zones humides, et de présenter un rapport sur les résultats de cet exercice à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

10. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif présente un rapport sur les progrès suivants.

A. *Tourbières tropicales boisées*

1. Statut et tendances

11. Les tourbières tropicales boisées ont été décrites essentiellement en Asie du Sud-Est. Elles revêtent une importance vitale à l'échelle mondiale pour la conservation de la diversité biologique car elles contiennent de nombreuses espèces uniques de plantes et d'animaux et fournissent des services très importants à l'écosystème, notamment le stockage de carbone, le contrôle des inondations et l'approvisionnement en eau. Elles ont également une importance vitale en tant qu'appui aux moyens d'existence des communautés locales.

12. Une évaluation du statut et des tendances des tourbières tropicales boisées a laissé apparaître qu'à l'origine l'étendue de ces forêts en Asie du Sud-Est était d'environ 30 millions d'hectares, avec des pertes estimées de 20 à 24 millions d'hectares au cours des 20 dernières années. En termes de menaces, environ 12 millions d'hectares ont été défrichés et drainés et 8 à 12 millions d'hectares supplémentaires ont été abattus ou déclassés. De plus, au cours des 10 dernières années, près de trois millions d'hectares ont brûlé provoquant l'apparition d'une brume sèche de fumée transfrontière à large échelle avec d'importantes conséquences sur les plans de l'environnement, l'économie et la santé. On estime que les émissions de gaz à effet de serre liées au drainage et aux feux en Asie du Sud-Est représentent environ 2 milliards de tonnes de dioxyde de carbone par an, soit environ 8 pour cent des émissions de combustibles fossiles à l'échelle mondiale.

2. Promotion de l'évaluation sur la diversité biologique des tourbières et les changements climatiques

13. Suite à son examen lors de la douzième réunion de l'Organe permanent, l'Évaluation a été soutenue lors de diverses réunions nationales et internationales dans différentes parties du monde. Le Secrétaire exécutif de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été avisé de la réalisation du rapport et des recommandations afférentes émises lors de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire. Dans sa déclaration de haut niveau prononcée lors de la plénière de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC, le Secrétaire exécutif a fait référence à l'évaluation et à sa pertinence par rapport aux liens changements climatiques/diversité biologique. Le Secrétaire exécutif, avec Wetlands International et le Centre mondial pour l'environnement, a soutenu les observations de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC lors d'une conférence de presse et d'un événement parallèle. La réunion régionale de l'Asie de la Convention de Ramsar en janvier 2008 a souligné l'importance des tourbières et recommandé des actions supplémentaires, notamment une résolution de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les tourbières et les changements climatiques. Le Secrétariat a également commencé, en collaboration avec des partenaires pertinents, un examen des progrès et des programmes

offrant un appui supplémentaire scientifique et aux politiques visant à établir un lien entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable dans les zones humides avec des activités en réponse aux changements climatiques. Un certain nombre de processus permanents ont également été identifiés. Au niveau des politiques, par exemple, le premier Sommet de l'eau d'Asie-Pacifique (du 3 au 4 décembre 2007) a appelé à une meilleure adoption de la gestion intégrée des ressources en eau lorsqu'il est question de l'eau, de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques. De plus, la Banque mondiale rédige un projet de Stratégie de changement d'affectation des tourbières avec une attention particulière à l'Indonésie.

3. *Promouvoir l'incorporation des tourbières tropicales boisées dans le mécanisme développé conformément à la CCNUCC pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts*

14. Avec le Centre mondial pour l'environnement, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a permis de prendre conscience des observations de l'Évaluation en rapport avec les tourbières tropicales boisées à l'aide de posters, de présentations et d'interventions lors de la réunion de haut niveau sur les forêts et les changements climatiques qui s'est tenue en Australie en juillet 2007.

15. En août 2007, le Centre mondial pour l'environnement a fait une présentation à la Coalition des Nations des forêts pluviales en Indonésie afin d'encourager l'inclusion des tourbières tropicales boisées dans la proposition du groupe pour examen lors de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

16. En décembre 2007, le Secrétaire exécutif a fait circuler le résumé analytique de l'Évaluation mondiale sur la diversité biologique des tourbières et les changements climatiques auprès de toutes les Parties à la Convention sur les changements climatiques présents lors de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention. Le 15 décembre, la Conférence des Parties a adopté une décision visant à guider le développement du mécanisme pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts pour 2007-2009, y compris une annexe sur des projets de démonstration qui font une référence spécifique aux dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique. La décision adoptée permet d'inclure les tourbières tropicales boisées dans le mécanisme.

4. *Encourager l'application de la Stratégie de gestion des tourbières de l'ANASE (2006-2020)*

17. En novembre 2006, les 10 pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont adopté la Stratégie de gestion des tourbières de l'ANASE 2006-2020 afin de fournir un cadre pour guider la gestion durable des tourbières tropicales en Asie du Sud-Est. En réponse à la Stratégie de gestion des tourbières, les pays membres évaluent leurs ressources en tourbières et/ou développent des plans d'action nationaux pour les tourbières.

18. Depuis octobre 2007, le secrétariat de l'ANASE et le Centre mondial pour l'environnement, avec le soutien du Programme de coopération pour le développement ANASE-Australie, aident les pays membres à développer leurs plans d'action nationaux. Des enquêtes sur les tourbières ont été réalisées au Brunei Darussalam, au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Des consultations ont été organisées au Brunei Darussalam, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viêt Nam afin d'évaluer les progrès des plans d'action nationaux et soutenir leur développement plus en avant.

5. *Sécuriser les ressources financières pour soutenir l'application de la Stratégie de gestion des tourbières de l'ANASE*

19. Avec le soutien du Centre mondial pour l'environnement et le Fonds international pour le développement de l'agriculture (IFAD), le Secrétariat de l'ANASE et les pays membres de l'ANASE

ont reformulé une proposition pour la réhabilitation et l'utilisation durable des tourbières tropicales boisées en Asie du Sud-Est et ont l'ont soumise au Fonds pour l'environnement mondial en septembre 2007. En novembre 2007, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé l'attribution de 4,5 millions de \$US pour le projet, sous réserve du développement d'un document de projet complet et de la sécurisation d'autres ressources de cofinancement.

20. La Conférence des Parties à l'accord de l'ANASE sur les nuages de pollution transfrontières s'est tenue en septembre 2007 à Bangkok. La Conférence a reconnu l'importance de la gestion durable des tourbières afin d'éviter des feux réguliers de tourbières et la brume sèche qui leur est associée. Un Fonds de l'ANASE contre la brume sèche a été créé dans le cadre de cet accord. La possibilité d'amener des fonds pour la prévention et le contrôle des feux dans les tourbières boisées dans la région a été examinée. Des pays de la région ont contribué au fonds et d'autres sources de financement sont recherchées.

21. En juillet 2007, l'Australie a annoncé l'attribution de 3 millions de dollars australiens pour 2007-2008 afin de soutenir les travaux visant à diminuer les feux de tourbières en Indonésie. Ultérieurement, en septembre 2007, une initiative de 100 millions de dollars australiens pour la forêt et le climat au Kalimantan a été lancée lors de la réunion de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour soutenir des travaux à plus long terme visant à préserver les tourbières et autres forêts en Indonésie.

6. *Développer de nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des tourbières tropicales boisées*

22. Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale a été inauguré à Bali le 11 décembre 2007 et devrait devenir entièrement opérationnel en 2008. Un objectif indicatif de 100 millions \$US a été fixé pour soutenir le développement de capacité dans les pays en développement en rapport avec la réduction des émissions dues à la déforestation. De plus, un certain nombre de projets de démonstration devraient être mis en œuvre ces cinq prochaines années. Dans le Fonds de la Banque mondiale, des options pour renforcer les co-bénéfices de la diversité biologique seront pleinement envisagées.

23. En partenariat avec BioX, Wetlands International a lancé le Fonds mondial pour les tourbières en décembre 2007 en vue de générer des crédits de réductions d'émissions vérifiées (VER) grâce aux émissions évitées par la réhabilitation des tourbières tropicales. Il est à espérer que ceci éveillera l'intérêt du marché du carbone pour investir dans la réhabilitation des tourbières. Des plans sont en préparation pour obtenir des financements pour le développement/l'accréditation d'une méthodologie et pour des pilotes au Kalimantan et à Sumatra.

7. *Atténuer les conflits entre la conservation des tourbières tropicales boisées et la production d'huile de palme et autres biocarburants*

24. Une des principales causes profondes de la conversion des tourbières tropicales boisées ces dernières années a été la demande croissante en huiles végétales, en particulier en huile de palme. D'importantes zones de tourbières tropicales en Asie du Sud-Est ont été destinées à la culture de l'huile de palme, la demande en huile augmentant en raison du développement du marché des biocarburants. La conversion des tourbières boisées en plantations d'huile de palme a provoqué des émissions de gaz à effet de serre et une perte à grande échelle de la diversité biologique. Deux réunions ont été organisées afin de réduire l'impact des plantations d'huile de palme sur la diversité biologique et les changements climatiques. Un atelier technique s'est tenu en octobre 2007 à Kuala Lumpur et a rassemblé des experts en matière de climat, de diversité biologique et de plantations afin d'évaluer la question et émettre des recommandations pour atténuer l'impact sur l'environnement. En novembre 2007, la table ronde sur

l'huile de palme durable a adopté de nouveaux principes et de nouveaux critères pour une huile de palme durable, qui inclut des lignes directrices visant à éviter la conversion des tourbières.

25. Le groupe international pour la conservation des bourbiers a préparé une évaluation de l'impact du développement des matières premières pour les biocombustibles sur les tourbières dans différentes parties du monde. Il a également évalué la durabilité de l'extraction directe de la tourbe pour les combustibles.

8. *Encourager des activités pour la réhabilitation des tourbières tropicales boisées*

26. Au cours des dernières années, des activités pilotes visant à soutenir la réhabilitation des tourbières tropicales boisées ont été initiées dans divers pays en Asie du Sud-Est, y compris en Malaisie, en Indonésie et en Thaïlande. En 2007, le Gouvernement des Pays-Bas a élargi le financement du programme pour les tourbières du centre de Kalimantan coordonné par Wetlands International conjointement avec une série d'autres partenaires. Des travaux pour identifier des sites prioritaires pour la conservation de la diversité biologique des tourbières en Asie du Sud-Est ont été entamés avec le soutien du Centre de l'ANASE pour la diversité biologique.

B Activités du Secrétariat et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar

27. Directement avant les ateliers de mi-parcours du GEST en mars 2007, le GEST et les secrétariats de la Convention de Ramsar et de la Convention sur la diversité biologique ont tenu un atelier mixte d'experts sur « les zones humides, l'eau, la diversité biologique et les changements climatiques » afin d'examiner l'état des connaissances et les questions actuelles et identifier les futures priorités. Le projet de rapport non édité de cet atelier a été lancé conjointement par le Secrétaire exécutif et le Secrétaire général de la Convention de Ramsar à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique le 22 mai 2007. Il est disponible à l'adresse suivante : www.biodiv.org/doc/case-studies/wtr/cs-wtr-ramsar-en.pdf. La réunion d'experts a souligné le besoin d'améliorer la communication et la sensibilisation du public aux questions liées aux zones humides, l'eau et les changements climatiques. Le rapport a déjà eu une importante influence sur le GEST, permettant notamment de renforcer l'adoption des changements climatiques comme question émergente dans ses futurs travaux.

28. Le GEST a réexaminé des questions relatives aux zones humides et aux changements climatiques lors de ses ateliers de mi-parcours en mars 2007 et a approuvé des travaux thématiques supplémentaires sur cette question émergente à mener par la Présidence du GEST. Des travaux initiaux ont été entrepris, comme discuté lors de la quatorzième réunion du GEST du 28 janvier au 1 février 2008, et le Groupe développera l'étendue, les termes de référence et les tâches prioritaires proposées pour ce domaine de travail en vue de proposer une suite d'activités plus complète pour le prochain triennium, y compris comment interagir au mieux à l'avenir avec les procédés techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Convention sur les changements climatiques. Le Groupe pourrait envisager rédiger un projet de résolution sur ces questions pour le Comité permanent et la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar.

29. Le GEST a examiné un certain nombre de produits lors de sa quatorzième réunion, y compris :

(a) Le rapport des débats de l'atelier conjoint CDB-Ramsar (voir paragraphe 0 ci-dessus), qui sera examiné et actualisé et contiendra davantage d'informations sur l'adaptation. Il sera publié comme un Rapport technique conjoint CDB/Ramsar ;

(b) Un rapport sur des méthodologies simples pour évaluer la vulnérabilité hydrique de zones humides par rapport à des scénarios de changement climatique (préparé pour le GEST par le Centre britannique pour l'écologie et l'hydrologie) qui devrait également être publié en tant que Rapport technique Ramsar ;

(c) Un document d'analyse (préparé par l'expert invité, M. Kevin Erwin) sur « les changements climatiques et la réhabilitation des zones humides » ; et

(d) Un rapport technique Ramsar sur « l'évaluation de la vulnérabilité des zones humides » (Travaux du GEST transféré du précédent triennium pour être achevé).

30. Les discussions lors de la quatorzième réunion du GEST sur l'observation de la Terre et la possibilité de créer un partenariat pour un système mondial d'observation des zones humides se sont également révélées pertinentes par rapport aux questions relatives aux changements climatiques. Le GEST a déjà identifié un manque d'informations consolidées sur le rôle et l'importance des différents types de zones humides dans le piégeage et le stockage du carbone, ce qui est également très important pour placer les récentes observations sur ce rôle dans les tourbières d'Asie du Sud-Est dans leur contexte global.

31. Lors de sa quatorzième réunion, le GEST a également examiné la question liée des biocombustibles dans ses propositions de travaux futurs.

C. Autres actions possibles

32. D'autres actions possibles visant à soutenir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des tourbières tropicales boisées, ainsi que d'autres zones humides, sont envisagées pour examen lors de la neuvième réunion de la Conférence des Parties :

(a) *Encourager* les Parties et d'autres gouvernements à renforcer la collaboration avec la Convention de Ramsar et les organisations intéressées pour l'application des Lignes directrices pour une action globale pour les tourbières ;

(b) *Inviter* le Centre mondial pour l'environnement, selon les ressources disponibles, à traduire et diffuser l'Évaluation sur la diversité biologique des tourbières et les changements climatiques ;

(c) *Accueillir avec satisfaction* l'initiative du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar de considérer les zones humides et les changements climatiques comme des questions émergentes importantes et inviter le Secrétariat et le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, selon les ressources disponibles, à évaluer davantage la contribution de la diversité biologique à la réduction des changements climatiques et l'adaptation dans les tourbières et autres zones humides ;

(d) *Demander* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar, et en fonction des ressources disponibles, de mener une analyse sur la possibilité de créer des mesures d'incitation et des mécanismes de financement dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction de ceux-ci, pour soutenir la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable dans les zones humides ; et

(e) *Inviter* la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar à examiner, lors de sa dixième réunion, des actions appropriées en rapport avec les zones humides, l'eau, la diversité biologique et les changements climatiques étant donné l'importance de cette question pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et du bien-être humain.

IV. EVALUATION D'IMPACT

33. Dans sa décision VIII/28, la Conférence des Parties a approuvé les lignes directrices volontaires relatives à l'évaluation d'impact sur l'environnement tenant compte de la diversité biologique et exhorté les Parties à les appliquer, selon ce qui est approprié, dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 (a) de l'article 14 de la Convention. Le contrôle et l'application des directives et, selon ce

qui est approprié, l'intégration d'éléments dans les procédures et politiques existantes, est un processus continu sur plusieurs années. C'est pour cette raison qu'aucune date précise n'a été fixée pour présenter les expériences réalisées par des Parties, d'autres gouvernements, des organisations et des professionnels pertinents pour l'application des lignes directrices dans les circonstances dans lesquelles elles doivent être appliquées. Par conséquent, l'évaluation d'impact ne figure pas en tant que point distinct à l'ordre du jour de la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Les paragraphes qui suivent fournissent une mise à jour sur les développements importants depuis 2006.

34. Un document de référence sur les lignes directrices volontaires relatives à l'évaluation d'impact sur l'environnement tenant compte de la diversité biologique a été préparé en collaboration avec la Commission néerlandaise de l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Ce document a été publié dans la série technique No 26 de la CDB et distribué parmi les participants à la réunion annuelle pour 2006 de l'Association internationale pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement (IAIA).

35. Des progrès importants ont été réalisés en vue d'aider les pays à réaliser une évaluation d'impact sur l'environnement tenant compte de la diversité biologique. Ces progrès ont été permis grâce au projet de l'IAIA sur le développement de capacité dans la diversité biologique et l'étude d'impact (CBBIA), un programme de développement de capacité ciblé en vue d'encourager les bonnes pratiques en matière de diversité biologique et d'évaluation d'impact. Le Ministère néerlandais des affaires étrangères a soutenu le CBBIA de 2003 à 2007. Le CBBIA fonctionne à travers des partenariats et des réseaux en Asie, en Afrique australe, en Amérique latine et dans les petits États insulaires en développement en vue de développer des directives sur l'évaluation d'impact sur l'environnement tenant compte de la diversité biologique sur mesure pour les régions et conformément aux dispositions de la décision VIII/28 (paragraphes 8 (a) et 12 (a)). Les guides régionaux pour l'Asie et l'Afrique australe donnent des conseils visant à estimer les services liés à la diversité biologique et à l'écosystème et à les intégrer dans une évaluation d'impact. Le CBBIA prévoit également des petites subventions pour soutenir des études de cas au niveau national qui démontrent de bonnes pratiques. Les pays participants sont notamment le Népal, le Bhoutan, le Cameroun et le Nigeria. La capacité développée via le CBBIA offre une base pour des tests supplémentaires et l'application de ces lignes directrices. La boîte à outils du CBBIA ^{1/} donne des informations sur le programme et ses résultats. Des discussions sont en cours avec les Parties au sujet d'un possible projet de suivi.

36. Le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention de Ramsar, en collaboration avec BirdLife International, prépare actuellement des annotations aux lignes directrices contenues dans la décision VIII/28 en vue de faciliter leur application dans le contexte de la Convention de Ramsar et de la Convention sur les espèces migratoires.

37. La deuxième Conférence internationale sur la santé et la diversité biologique (COHAB 2), qui s'est tenue à Galway en Irlande du 25 au 28 février 2008, a abordé l'utilisation d'évaluations stratégiques pour les trois thèmes d'atelier (prévention des catastrophes, récupération et reconstruction ; ressources alimentaires, régime et nutrition ; maladies infectieuses émergentes) pour s'assurer que les rapports entre la santé et la diversité biologique sont envisagés et examinés de manière appropriées lors de la conception et du développement des plans, programmes et politiques sur la santé, le bien-être collectif et le développement économique. En plus de la conférence principale, un atelier satellite relatif aux évaluations stratégiques a permis de discuter des exemples de meilleures pratiques et des leçons apprises lors des évaluations stratégiques environnementales, les analyses des causes profondes et les évaluations d'impact sur la santé à l'échelle mondiale.

^{1/} Voir <http://www.iaia.org/modx/index.php?id=155>.

V. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET TOURISME

38. Conformément à la décision VII/14, et avec le généreux soutien de l'Allemagne, le Secrétariat a élaboré un manuel de l'utilisateur relatif aux Lignes directrices de la CBD sur la diversité biologique et le développement du tourisme (*Managing Tourism and Biodiversity*) et a établi un glossaire et les définitions des termes techniques utilisés dans les Lignes directrices. Au paragraphe 12 de sa décision VII/14, le Secrétaire exécutif est invité à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'amélioration des lignes directrices, notamment l'élaboration d'outils pertinents. En réponse à cette demande, le Secrétariat a lancé le Réseau sur la diversité biologique et le tourisme, une plateforme interactive sur Internet qui encourage les échanges entre les utilisateurs des lignes directrices de la CBD (<http://tourism.cbd.int/>). Le réseau a été lancé à l'occasion du Salon international du tourisme de Berlin (ITB) en mars 2007 par le Ministre fédéral allemand de l'environnement à l'occasion du lancement par l'Allemagne de l'Unité de conseil de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies pour la réhabilitation des installations touristiques affectées par le tsunami en 2004 en Thaïlande et en Indonésie.

39. Fin 2006, les lignes directrices de la CBD ont été incorporées au projet du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE sur le tourisme durable géré par l'association « Tourisme écologique en Europe » et visant à appliquer les lignes directrices de la CBD sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans les plans de gestion du tourisme des trois réserves de biosphère en Europe de l'Est : Babia Gora, Šumava et Aggtelek. Le Secrétariat a fourni une assistance technique, l'objectif annoncé du projet étant l'application des lignes directrices de la CBD, et fait partie du Comité international consultatif du projet. La Fondation pour les Nations Unies a également eu recours aux lignes directrices afin de produire des critères internationaux pour le tourisme durable. Le PNUE (dans le cadre du processus de Marrakech), l'Alliance pour la défense des forêts pluviales et l'UICN se sont engagés dans un partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies dans le cadre de cette initiative afin d'entreprendre un projet visant à identifier un ensemble de critères pour le tourisme durable à l'échelle mondiale pour faciliter une plateforme commune pour tous les acteurs actifs dans ce domaine.

40. L'Organisation mondiale du tourisme a travaillé avec le Secrétariat en novembre 2007 pour diffuser les Lignes directrices lors de la table ronde sur les « Défis pour le tourisme durable », en marge de la dix-septième session de son Assemblée générale à Cartagena de Indias en Colombie, détaillant davantage un Mémoire d'accord à venir entre l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En partenariat avec le groupe de travail sur le tourisme de la Commission mondiale sur les zones protégées de l'UICN, le Secrétariat a préparé un article sur l'aspect financier des zones protégées aux fins de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les zones protégées qui s'est tenue à Rome du 11 au 18 février 2008 (publié dans la série technique No. 36 de la CBD sur la contribution des zones protégées aux économies des pays).

41. En réponse au paragraphe 11 de la décision, qui appelle à redoubler d'efforts pour mieux informer, et former aux lignes directrices et leur applicabilité au secteur du tourisme et aux décisions liées relatives aux communautés indigènes et locales, le Secrétariat a organisé le premier d'une série d'ateliers sur les « Communautés indigènes, tourisme et diversité biologique : nouvelles technologies de l'information basées sur le Web » du 19 au 21 novembre 2007 à Sainte-Catherine de la Jacques Cartier au Canada. Avec le généreux soutien des Gouvernements du Canada et de l'Espagne, ce premier atelier centré sur la région arctique a réuni des représentants de cinq pays arctiques : le Canada, la Finlande, la Suède, la Russie, la Mongolie, et les États-Unis d'Amérique (Alaska). Cet atelier vise à développer la capacité des communautés indigènes et locales en matière d'utilisation des technologies basées sur le Web et des outils à des fins de commercialisation ; promouvoir les connaissances sur le tourisme basé sur la diversité biologique dans la région arctique, et tester et évaluer la Convention sur la diversité biologique et d'autres outils Web disponibles pour les communautés indigènes et locales. Des ateliers supplémentaires sont programmés en Amérique latine, en Afrique, dans les îles du Pacifique et les îles

indiennes, avec un intérêt particulier pour les bassins forestiers, les îles, les montagnes et les zones sèches et sous-humides.

VI. UTILISATION DURABLE

42. Conformément à la décision VII/12, le troisième atelier sur l'utilisation durable de la diversité biologique s'est tenu, avec le généreux soutien du Gouvernement des Pays-Bas, les 12 et 15 décembre 2006 à Nairobi avec un intérêt particulier pour la diversité biologique de l'agriculture. Des ateliers ont eu lieu précédemment à Moscou et à Buenos Aires. La réunion de Nairobi a été organisée en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), trois centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (CIRAF, Institut sur la diversité biologique internationale et la biologie et la fertilité des sols tropicaux (TSBF) du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), et a été suivie par 14 représentants officiels de pays africains nommés par les points focaux de la Convention (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Égypte, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, Zimbabwe) et 19 représentants des gouvernements, des institutions de recherche internationales, d'organisations non gouvernementales, de fédérations de fermiers, d'organisations de pasteurs et d'organisations indigènes. Les participants à l'atelier ont présenté 19 études de cas sur l'utilisation durable des ressources biologiques dans leurs pays, en tenant compte du sujet de l'atelier et son intérêt particulier pour l'agriculture. Toutes les présentations sont incluses sur le site internet : <http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/use/workshops.shtml>. Les conclusions finales des trois ateliers ont permis l'examen complet du programme de travail sur la diversité biologique agricole lors de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire.
